
Les bases aériennes comme réseau d'outils de combat de l'armée de l'air

Lieutenant-colonel Bruno De San Nicolas,
Chef de la division études générales du Bureau Plans
de l'état-major de l'armée de l'air

Introduction

Dès les débuts de l'aviation militaire, les penseurs de la puissance aérienne, considèrent les bases aériennes et le réseau qu'elles composent comme des éléments indispensables des opérations aériennes. Ils introduisirent très tôt les principes qui définissent aujourd'hui le plan de stationnement des bases aériennes de l'armée de l'air.

Dans la nuit du vendredi 13 avril 2018, l'opération *Hamilton* a été lancée depuis le réseau des bases aériennes de l'armée de l'air, élément primordial de la préparation et de la conduite de toute opération aérienne de grande envergure.

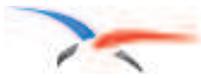
Cette opération a mis en avant l'importance de ce réseau pour l'application de la puissance aérienne en démontrant sa pertinence et son efficacité en tant qu'outil de combat de l'armée de l'air.

Le réseau des bases aériennes : vision des penseurs de la puissance aérienne

Clément Ader¹ est le premier auteur à développer une réflexion sur les bases aériennes, qu'il dénomme alors « *aires* ». Une aire est « *le port aérien des avions* »². Il distingue déjà à l'époque les bases aériennes permanentes, « *aires permanentes fortifiées* », et les bases aériennes projetées, « *aires mobiles* ». Avec intuition, il soulève la nécessité pour les aires d'être constituées en réseau, notamment en étant « *reliées télégraphiquement entre elles par câbles souterrains* ». À cela, il ajoute que « *L'espace*

1 Ader, Clément Agnès, né le 2 avril 1841 à Muret et mort le 3 mai 1925 à Toulouse, est un ingénieur français, pionnier de l'aviation.

2 Ader, Clément, *L'aviation militaire*, p. 17.



[...] *est parsemé d'aires disposées en échiquier* »³. Cette notion d'échiquier évoque dans une certaine mesure la notion de maillage.

Il préconise en outre qu'elles soient reliées aux réseaux ferrés afin de pouvoir acheminer plus rapidement hommes et matériels.⁴

Selon lui, l'aviation militaire devrait être répartie sur l'ensemble du territoire français sous la forme d'un maillage très serré de terrains d'aviation, afin d'assurer une sécurité optimale à la France.⁵

La base aérienne est alors une base d'opération qui est aussi un point d'appui logistique

Giulio Douhet⁶, quant à lui, énonce que l'efficacité d'un raid de bombardement, par l'intermédiaire du rayon d'action, est conditionnée par le positionnement des bases aériennes par rapport à la ligne frontière ou de déploiement.⁷ Il développe l'importance de la répartition des bases, en soutenant que « *l'arme aérienne doit être toujours prête à se mobiliser et à se déployer* ». Il précise : « *se mobiliser signifie se rendre mobile, c'est-à-dire capable de se déployer depuis des bases de stationnement du temps de paix [...]. Se déployer signifie adopter le stationnement le plus avantageux pour agir contre l'adversaire* »⁸. Giulio Douhet évoque donc là la nécessité de disposer d'un plan de stationnement ordonnant la répartition des bases aérienne sur l'ensemble du territoire. Il introduit aussi la notion de base aérienne projetée en évoquant le stationnement le plus avantageux pour agir contre l'adversaire.

Dès les années vingt, William (Billy) Mitchell⁹ affirme dans son premier ouvrage *Our Air Force : The Keystone of National Defense*, la néces-

3 Ader, Clément, *L'aviation militaire*, p. 319.

4 Aubout, Mickaël (capitaine), *Les bases de la puissance aérienne 1909-2012*, Centre d'études stratégiques aérospatiales, 2015, p. 67.

5 Aubout, Mickaël (capitaine), *Les bases de la puissance aérienne 1909-2012*, Centre d'études stratégiques aérospatiales, 2015, p. 68.

6 Le général Giulio Douhet (né le 30 mai 1869 à Caserte, près de Naples – mort le 15 février 1930 à Rome) est un militaire italien, théoricien de la guerre aérienne.

7 Aubout, Mickaël (capitaine), *Les bases de la puissance aérienne 1909-2012*, Centre d'études stratégiques aérospatiales, 2015, p. 69.

8 *Ibid*, p 70.

9 Mitchell, William (Billy), (né le 29 décembre 1879, mort le 19 février 1936) était un général américain, pilote et pionnier de l'aviation militaire.

sité, en temps de paix, d'avoir des bases permanentes bien identifiées qui soient toujours prêtes à accueillir les forces aériennes. Plus loin, il souligne que « *la première chose à faire pour exercer la puissance aérienne est de concevoir un réseau d'aérodromes [...]* ».

Un contemporain de William (Billy) Mitchell, William C. Sherman¹⁰, intègre comme facteur de la stratégie aérienne la répartition des bases aériennes en estimant que « *la stratégie sera considérée comme l'art de bien disposer la force aérienne sur ses aérodromes, de telle sorte qu'elle puisse prendre l'air dans les conditions les plus avantageuses pour assurer le succès au combat* ».¹¹

À l'instar de Douhet, ces deux derniers auteurs confirment tous les deux la nécessité de disposer d'un plan de stationnement.

Visionnaires, ces penseurs de la puissance aérienne dessinèrent les traits caractéristiques des bases aériennes et du réseau qu'elles constituent de nos jours.¹²

Les bases aériennes sont réparties sur le territoire et forment un réseau maillé tel que ce fut le cas pour les fortifications. Leur répartition répond à un plan de stationnement qui tient compte notamment des contraintes technologiques de l'aviation militaire (vitesse, rayon d'action et vitesse ascensionnelle). Ce sont des bases d'opérations et d'appui logistique.

La base aérienne de nos jours

La définition d'une base aérienne peut être considérée sous l'angle administratif

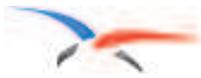
En effet, le code de la défense¹³ définit une base aérienne comme le lieu de stationnement des forces ainsi que des moyens de support et de soutien répartis en unités. L'armée de l'air décline cette définition ainsi dans l'ins-

10 William C. Sherman (1888 – 1927) est un officier de l'armée américaine.

11 Aubout, Mickaël (capitaine), *Les bases de la puissance aérienne 1909-2012*, Centre d'études stratégiques aérospatiales, 2015, p. 72.

12 L'évolution technologique de l'arme aérienne a éloigné la base aérienne de la ligne de front.

13 Article R3224-11 du code de la Défense.



truction 21¹⁴ : « *La BA est la formation administrative de l'armée de l'air regroupant des unités relevant des commandements organiques et opérationnels, ou de l'administration centrale, ainsi que l'ensemble des moyens associés* ».

Mais la base aérienne n'est pas uniquement une notion administrative. En effet, la charte de fonctionnement de l'armée de l'air définit la base aérienne comme à la fois, une plate-forme de combat, à partir de laquelle s'exécutent les missions opérationnelles de l'armée de l'air (PPSA¹⁵, dissuasion, projection de puissance), le lieu d'entraînement et de maintien en conditions, et le lieu de vie des aviateurs¹⁶.

Ainsi, en un même lieu et parfois simultanément, se déroulent les missions opérationnelles permanentes (dissuasion, alerte de défense aérienne, missions de service public et de sécurité intérieure), les missions de frappe immédiate, et d'acheminement réactif de forces depuis la métropole et les tâches quotidiennes de préparation opérationnelle ou de régénération des unités.

Le général d'armée aérienne Denis Mercier la définit ainsi à son tour :

« Système élémentaire de combat de l'armée de l'air qui permet l'exécution des opérations ¹⁷ en métropole et à l'extérieur de la France, la base aérienne est un élément constitutif de l'ADN de l'armée de l'air. »¹⁸

Son successeur, le général d'armée aérienne André Lanata quant à lui développait en définissant la base aérienne comme le premier des trois piliers du modèle de l'armée de l'air :

« Le premier pilier est celui des bases aériennes : l'aviateur vit, travaille, protège, régénère ses avions, s'entraîne et conduit ses opérations depuis une base aérienne. Pour cette raison, le fonctionnement en bases aériennes constitue la clef de compréhension de l'organi-

14 Instruction N° 21/DEF/EMAA/MGAA fixant l'organisation des bases aériennes du 24 août 2015.

15 Posture permanente de sûreté aérienne.

16 *Charte de fonctionnement de l'armée de l'air* p. 49.

17 Compte-rendu de l'audition du général Denis Mercier, chef d'état-major de l'armée de l'air, sur la loi de finances 2015 à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat, le 4 novembre 2014.

18 Aubout, Mickaël (capitaine), *Les bases de la puissance aérienne 1909-2012*, Centre d'études stratégiques aérospatiales, 2015, p. 9.

sation de l'armée de l'air, et la base aérienne constitue une partie intrinsèque de l'outil de combat de l'armée de l'air. Le réseau de nos bases constitue en effet le maillage indispensable à la réactivité, à la permanence et à la résilience de nos actions. »¹⁹

Les bases aériennes sont des lieux d'opérations permanentes qui répondent aux mêmes exigences que celles rencontrées en opérations extérieures

Plus largement, les bases aériennes contribuent à la résilience de la Nation, en participant à la gestion de crise et au rétablissement des fonctions indispensables à la continuité de l'État, comme en atteste le rôle joué par ces plates-formes lors des catastrophes naturelles. En effet après la tempête de décembre 1999, l'armée de l'air a permis la résilience de la nation en mettant en place des moyens au profit des populations sinistrés.²⁰

Un retour d'expérience sur les opérations récentes conclue en confirmant la notion d'outil de combat : « *C'est parce qu'elles opèrent H24, que les bases aériennes de l'armée de l'air peuvent basculer instantanément du temps de paix au temps de crise et qu'elles apportent le soutien nécessaire aux forces aériennes projetées pour durer.* »²¹

Enfin, l'armée de l'air continue à faire évoluer ses bases aériennes avec le concept Smartbase qui s'inspire du développement des Smart Cities pour son volet technologique. Le concept Smart Base consiste, entre autres, à ouvrir la base pour mieux exploiter le capital qu'elle renferme en recherchant, par le biais de l'innovation, à nouer des partenariats.²² L'évocation du concept de Smart City connecte la base aérienne dans le paysage urbain qui l'entoure.

Le réseau des bases aériennes : les principes du plan de stationnement

La répartition géographique des bases aériennes repose sur un plan de stationnement qui obéit à plusieurs principes.

19 Compte rendu d'audition du général André Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air, à la commission de la défense nationale et des forces armées le 19 juillet 2017.

20 <http://infos.fncv.com/post/2009/01/26/tempete-sud-ouest-armee-aider-sinistres-militaires-klaus>

21 Compte-rendu interne sur le retour d'expérience de l'opération *Serval*.

22 <https://www.defense.gouv.fr/actualites/la-reforme/lancement-de-la-premiere-smart-base-a-evreux>



Cette répartition doit permettre d'assurer la tenue des contrats opérationnels permanents.

La nature profondément opérationnelle de la base aérienne a un effet direct sur les critères d'implantation des emprises de l'armée de l'air.

La dissuasion nécessite de disposer de sites permettant la résilience des forces par la dilution des moyens et la redondance des plates-formes et des centres opérations. Certains d'entre eux sont à ce titre durcis et enterrés. Cela concerne également beaucoup de sites radio radar isolés.

La défense aérienne, au travers de la posture permanente de sûreté aérienne, impose la détection de toute menace aérienne et le déclenchement immédiat des missions grâce à une surveillance de l'espace aérien reposant sur un maillage global du territoire national par des stations radar et par des radios reliées aux centres de commandement des opérations aériennes. Ce maillage doit tenir compte des réalités physiques et géographiques.

La localisation des plates-formes accueillant les moyens aériens consacrés à la posture permanente de sûreté aérienne doit permettre aux avions de chasse d'intercepter tout aéronef survolant le territoire national.

Au titre des missions de frappes instantanées dans la profondeur depuis le territoire national, le plan de stationnement doit prendre en compte l'implantation à proximité de sites logistiques spécialisés. À l'instar de la dissuasion, la dilution des moyens est aussi un critère de choix.

La projection des forces conventionnelles ou spéciales doit être réalisée à partir d'un réseau militaire d'escalas aériennes adaptées et sécurisées à proximité des forces terrestres et des dépôts logistiques.

Au titre des missions permanentes de service public de recherche et sauvetage (SAR OACI, sauvetage maritime), les hélicoptères de l'armée de l'air doivent pouvoir intervenir à terre et en mer en fonction des zones de responsabilité dévolue à l'armée de l'air.

La mission d'évacuation sanitaire (EVASAN) impose une proximité avec les grandes structures hospitalières militaires.

Les principes du plan de stationnement configurent le réseau des bases aériennes permettant à l'armée de l'air d'assurer la tenue de ses contrats opérationnels, la préparation de ses forces et la condition du personnel.

En plus de cette vocation immédiatement opérationnelle, la base aérienne est aussi le lieu de vie quotidienne du personnel de l'armée de l'air, en temps de paix comme en situation de crise. Plus particulièrement, la base aérienne est le lieu de maintien en condition des équipements, de préparation opérationnelle des unités et de la formation administrative de l'armée de l'air.

De ce fait, le plan de stationnement des bases aériennes doit aussi permettre la réalisation des missions de préparation opérationnelle au combat, qui doivent être conduites avec un impératif de réalisme maximal, en offrant un accès rapide aux zones d'entraînement varié (vols montagne et survol maritime pour les hélicoptères), aux champs de tir aérien et aux espaces aériens d'entraînement disponibles et adaptés. Pour l'aviation de chasse, ces espaces aériens doivent permettre la réalisation des vols supersoniques et être cohérents avec les performances des munitions de nouvelle génération.

L'optimisation des flux logistiques, de la maintenance, des aéronefs en ligne et des ressources humaines sera recherchée en regroupant autant que possible sur une même base aérienne des aéronefs de même type.

Le réseau des bases aériennes dans les opérations

Dans la nuit du 13 au 14 avril 2018, au cours de l'opération *Hamilton*, l'armée de l'air a mené des frappes en Syrie à partir du réseau des bases aériennes.

Dès le 9 avril, l'alerte avait été donnée sur les bases aériennes de l'armée de l'air, plus particulièrement celles de Saint-Dizier, Avord, Mont-de-Marsan, Luxeuil, Lyon et Istres.

Connectées entre elles, sur les plans tant logistique que technique, ces bases aériennes ont permis la préparation et la montée en puissance des unités impliquées dans le raid aérien coordonné par le commandement des opérations aériennes situé sur la base aérienne de Lyon Mont Verdun. Ce sont ainsi plusieurs capacités qui ont été déployées : *Rafale*, *Mirage 2000-5*, Systèmes de détection et contrôle aéroportés, avions ravitailleurs. Ces unités



Rafale sur la base aérienne de Solenzara, lors de l'opération *Harmattan*, en 2011.



Mirage 2000D stationné sur la base aérienne 172 à N'Djamena, au Tchad, lors de l'opération *Serval*, en 2013.

aériennes ont réalisé des missions complexes à 3 500 km de leur base aérienne respective en permettant, grâce à neuf missiles de croisière *SCALP*, des frappes sur des centres impliqués dans le programme chimique syrien²³.

L'opération *Hamilton* a été la démonstration des bases aériennes comme réseau d'outils de combat de l'armée de l'air.

La base aérienne projetée

Le réseau des bases aériennes métropolitaines et outre-mer, peut être amené à être étendu grâce aux bases aériennes projetées.

L'armée de l'air définit la Base aérienne projetée comme le système de combat et le pion tactique de la composante aérienne²⁴.

La BAP permet la mise en œuvre cohérente et maîtrisée de toutes les capacités qui y sont déployées pour participer à la manœuvre globale de la composante aérienne d'une force dans le cadre d'une intervention à l'extérieur du territoire national.

Elle est en mesure d'accueillir ou de recevoir des détachements interarmées et/ou interalliés, ainsi que des structures de commandement (postes de commandement interarmées de théâtre ou postes de commandement tactique).

Elle possède en outre un rôle logistique significatif (*Airport Of Debar-kation* [APOD], plate-forme logistique, etc.).

C'est actuellement le cas pour les opérations *Barkhane* et *Chammal* qui voient la mise en place de ce type de bases aériennes armées notamment par des capacités en provenance de la métropole.

Ainsi, pour l'opération *Chammal*, une base aérienne auprès des forces prépositionnées et une base aérienne projetée sont sollicitées.

23 <https://www.nouvelobs.com/monde/guerre-en-syrie/20180414.OBS5167/syrie-cibles-reactions-ce-que-l-on-sait-sur-les-raids-de-la-coalition-occidentale.html>

24 Publication de l'armée de l'air n°865/DEF/CEAM/CDT/NP du 19 juillet 2016, la base aérienne projetée.



Le retour d'expérience établira : « *la Base aérienne 104 a su répondre à l'ensemble des échéances et des missions ordonnées depuis le 15 septembre 2014 dans le cadre de l'opération Chammal. Elle a ainsi prouvé toute la pertinence du dispositif Air et interarmées prépositionné aux Émirats arabes unis* ».

Conclusion

Dès les débuts de l'aviation militaire, les penseurs de la puissance aérienne anticipèrent le rôle clé du réseau des bases aériennes dans les opérations. Ils dessinèrent ainsi les principes des bases aériennes qui les définissent encore aujourd'hui.

Véritable outil de combat et lieu de vie, les bases aériennes permettent d'assurer les contrats opérationnels permanents et la préparation opérationnelle des forces aériennes.

Ainsi, le réseau des bases aériennes, est en permanence sollicité pour toutes les opérations aériennes comme ce fut le cas pour la toute récente opération *Hamilton* en Syrie.

Ce réseau est régulièrement étendu hors métropole en s'appuyant sur des bases aériennes outre-mer, prépositionnées ou projetées.

Héritant du passé, l'armée de l'air prépare l'avenir grâce notamment à l'innovation en développant le principe de Smartbase inscrivant le réseau des bases aériennes dans la *Smartcity*.